Rappel de produit pour des raisons de sécurité

Publication du 11/02/2026

GAEC DU BOIS DE BOULLE rappelle CONSERVES DE VOLAILLES



- Noms des modèles ou références concernés : **RILLETTES DE VOLAILLES**
- Marque : **FOURNIL DE LA BARRE**
- **Lot 2 Date limite de consommation 23/06/2028**
- Conditionnements : **POTS EN VERRE DE 190gr**
- Date début/fin de commercialisation : **du 23/06/2025 au 23/06/2028**
- Température de conservation : **Produit à conserver à température ambiante**
- Zone géographique de vente : **France entière**
- Distributeurs : **A LA FERME**

POURQUOI CE PRODUIT EST-IL DANGEREUX ?

- Motif du rappel : **PERTE DE MAITRISE DU PROCESS DE STERILISATION**
- Risques encourus par le consommateur : **Défaut de fabrication, défaut d'étanchéité (ex: micro fuites, thermoscellage défectueux) ou anomalies de conditionnement**

QUE FAIRE ?

- Conduite à tenir par le consommateur : **Ne plus consommer, Rapporter le produit au point de vente, Contacter le point de vente, Détruire le produit.**
- Préconisation sanitaire :
 Ces produits ont été fabriqués et/ou conservés dans des conditions ne permettant pas d'apporter de garanties sanitaires satisfaisantes. Ces produits sont donc susceptibles de présenter un danger pour la santé des consommateurs.

RECOURS DONT DISPOSENT LES CONSOMMATEURS

- Modalités de compensation : **Echange.**
- Date de fin de la procédure de rappel : **vendredi 23 juin 2028**

CONTACT

- Numéro de contact : **0675145104**

Retrouvez toutes les informations sur les rappels de produits sur le site:

https://rappel.conso.gouv.fr

Le site des alertes de produits dangereux

FAITES PASSER LE MESSAGE :
Informez vos parents et amis de ce rappel !
Faites circuler l'information au sujet de ce rappel, surtout si vous savez que le produit faisant l'objet du rappel a été offert, prêté ou vendu à quelqu'un d'autre